



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2204 090

Le 25 avril 2022

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant les personnes détenant un casier judiciaire*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 6 avril 2022, concernant des personnes détenant un casier judiciaire au Québec, soit :

- ✓ *Nombre;*
- ✓ *Âge;*
- ✓ *Sexe;*
- ✓ *Statut de citoyenneté;*
- ✓ *Origine ethnique/ couleur de peau/ race/ teint de peau;*
- ✓ *Nombre de personnes autochtone;*
- ✓ *Niveau de scolarité;*
- ✓ *Statut d'emploi;*
- ✓ *Dépendance à la consommation de drogue.*

À la suite de nos vérifications, nous vous informons qu'il n'est pas possible d'extraire de nos systèmes d'information lesdites données sous la forme demandée (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Étant donné que le fichier central pour les casiers judiciaires est sous la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), nous vous invitons à communiquer avec le responsable de l'accès au sein de cet organisme :

<https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/presenter-demande-vertu-loi-lacces-a-linformation>

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels